

# Projet « Contrôle Automatisé »

JOURNÉE NATIONALE ORGANISÉE PAR LE CEREMA

28 NOVEMBRE 2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR



# LES TRAVAUX DE LA MISSION CONTRÔLE AUTOMATISÉ

## UNE MISSION INTERMINISTERIELLE COORDONNEE PAR LE PREFET BARTOLT ET SON EQUIPE

### 5 Animation de la gouvernance décisionnelle

Préparation, animation des Comités de Pilotage  
Restitutions périodiques aux cabinets ministériels

**5 Ministères principaux:** MTEs, Intérieur, Justice, Santé, Finance

### 21 Mobilisation des acteurs nécessaires aux projets

Mobilisation de l'écosystème d'acteurs concernés par les projets (DGITM, DGEC, France Urbaine, ADEME, CEREMA, ANTAI, CNIL, LNE, DSR, DLPAJ, UCLIR, DGGN, IN, DACG, PP, DGCL, collectivités, DIR, DGFIP, DGCS, Métrologie, etc.).

**De l'ordre de 21 acteurs associés**

### 14 Préparation des textes, animation du comité d'experts juridiques

Analyse d'impacts sur les textes existants  
Rédaction de projets d'arrêtés  
Préparation et animation d'ateliers juridiques  
Conseil et sécurisation CNIL

**Au moins 14 textes concernés**

### 16 Sourcing et parangonnage de solutions

Recherche de solutions - Identification des industriels et prise de connaissance de leurs solutions

Visites de sites en expérimentation ou opérationnels (en France et à l'Étranger)

**16 industriels rencontrés**

### 7 Définition des processus cibles

Mise en évidence des scénarios cibles  
Travail en coordination avec les maîtrises d'ouvrage concernées pour identifier les processus en VAO et en CSA

**7 Processus identifiés**

### 11 Participation aux architectures et animation du comité technique

Urbanisation des systèmes - Validation des architectures cibles  
Elaboration des principes d'architecture et SSI en concertation avec les acteurs concernés

**11 réunions et ateliers techniques**

### 3 Rédaction des marchés

Passation du marché d'AMO  
Elaboration d'un marché type pour la VAO sur VR (à destination des DIR) ou des collectivités  
Elaboration d'un Partenariat d'Innovation

**3 Marchés et d'autres à venir ...**

### 7 Communication internes et externes

Présentation des projets aux instances nationales et déconcentrées  
Participations régulières à des réunions avec des collectivités sur les sujets

**Au moins 7 réunions en collectivités**

### 3 Coordination de la mise en œuvre des solutions

Pilotage et suivi des expérimentations sur les dispositifs de comptage de passager (partenariat d'innovation)

Suivi des expérimentations sur les dispositifs de pesage en marche

**3 projets à lancer très rapidement**

# Contrôle automatisé des voies réservées



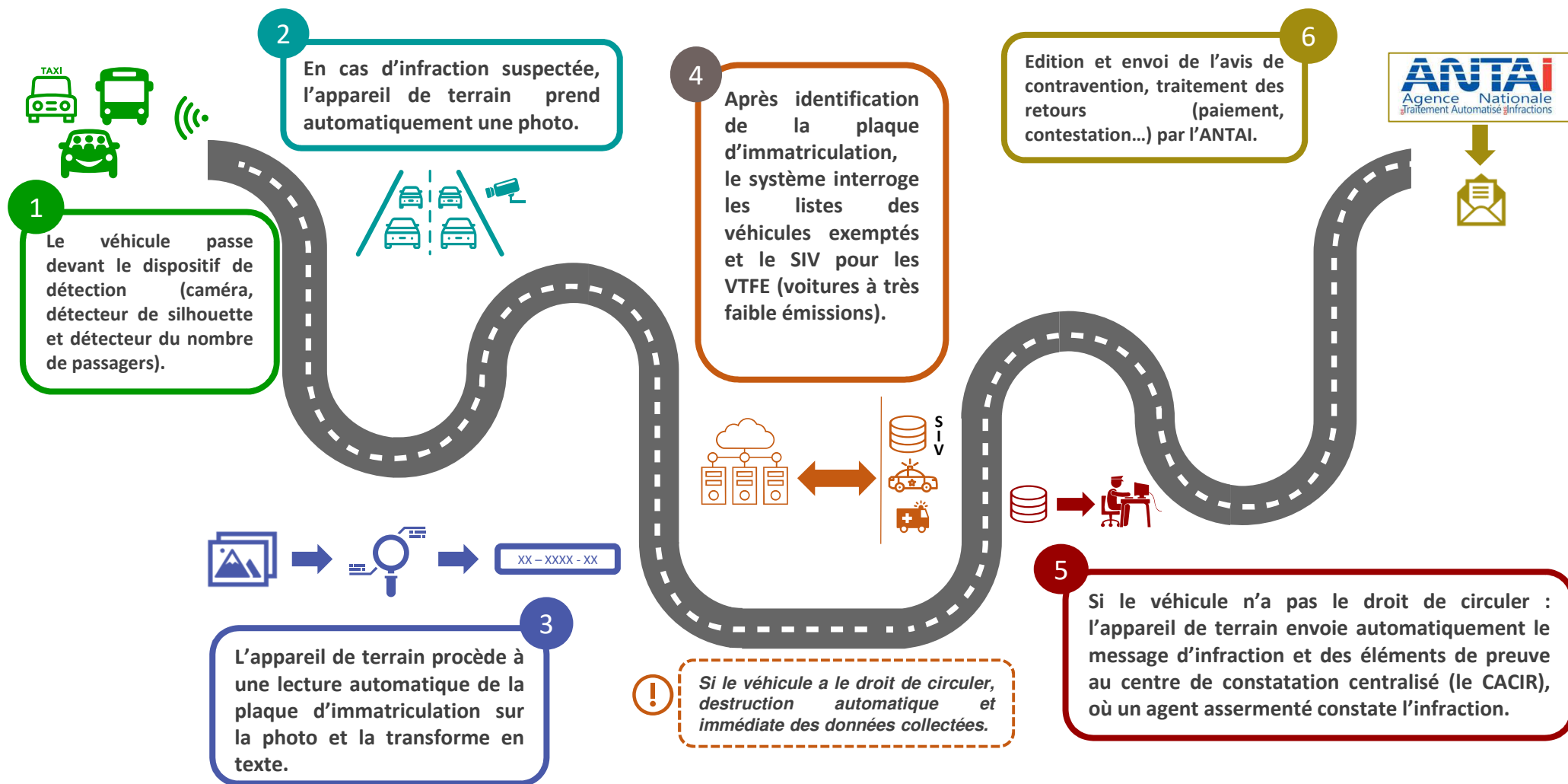
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

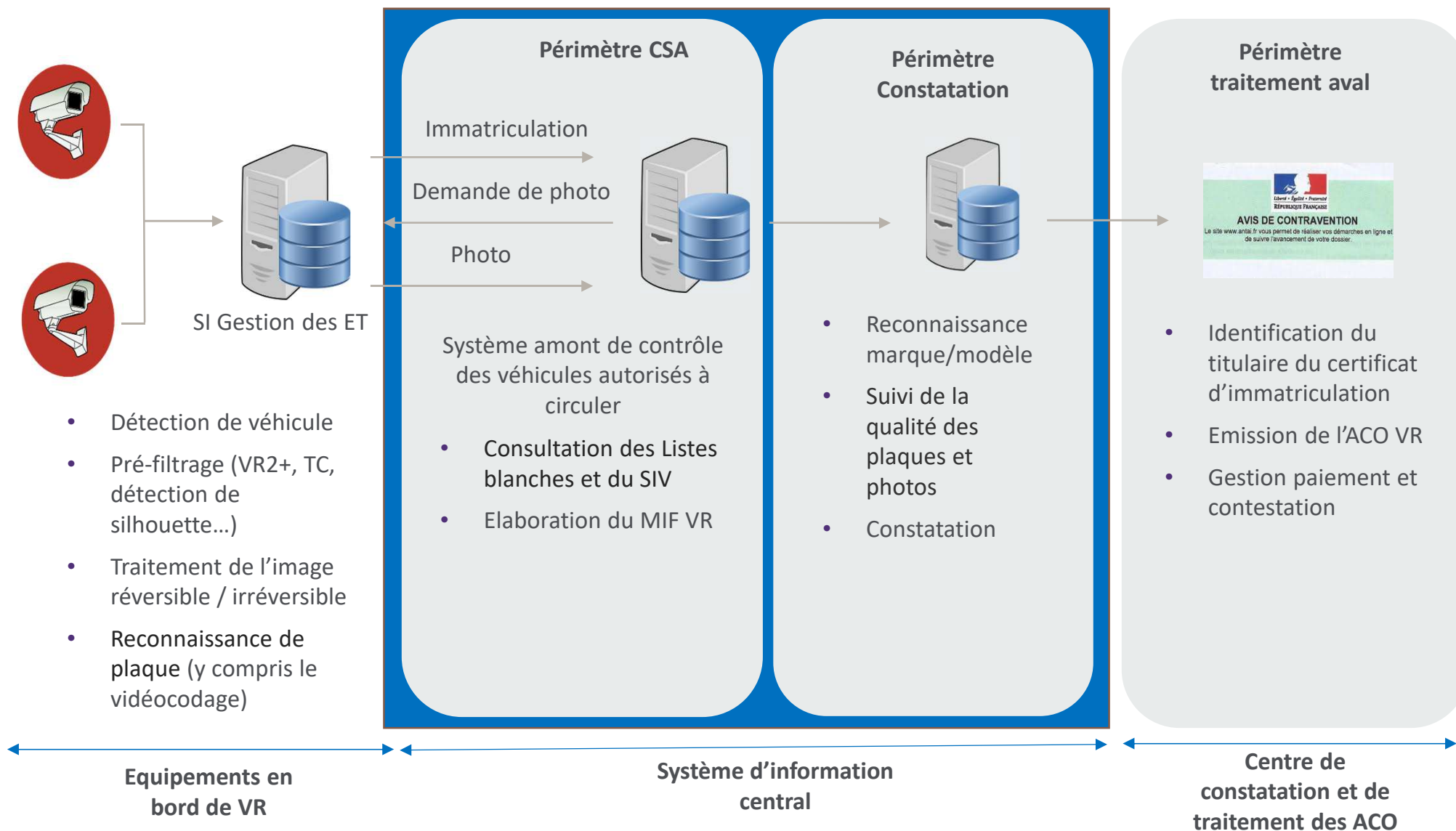
# Fonctionnement envisagé pour le contrôle automatisé intégral des Voies Réservées (bus, taxi, covoiturage, VTFE)



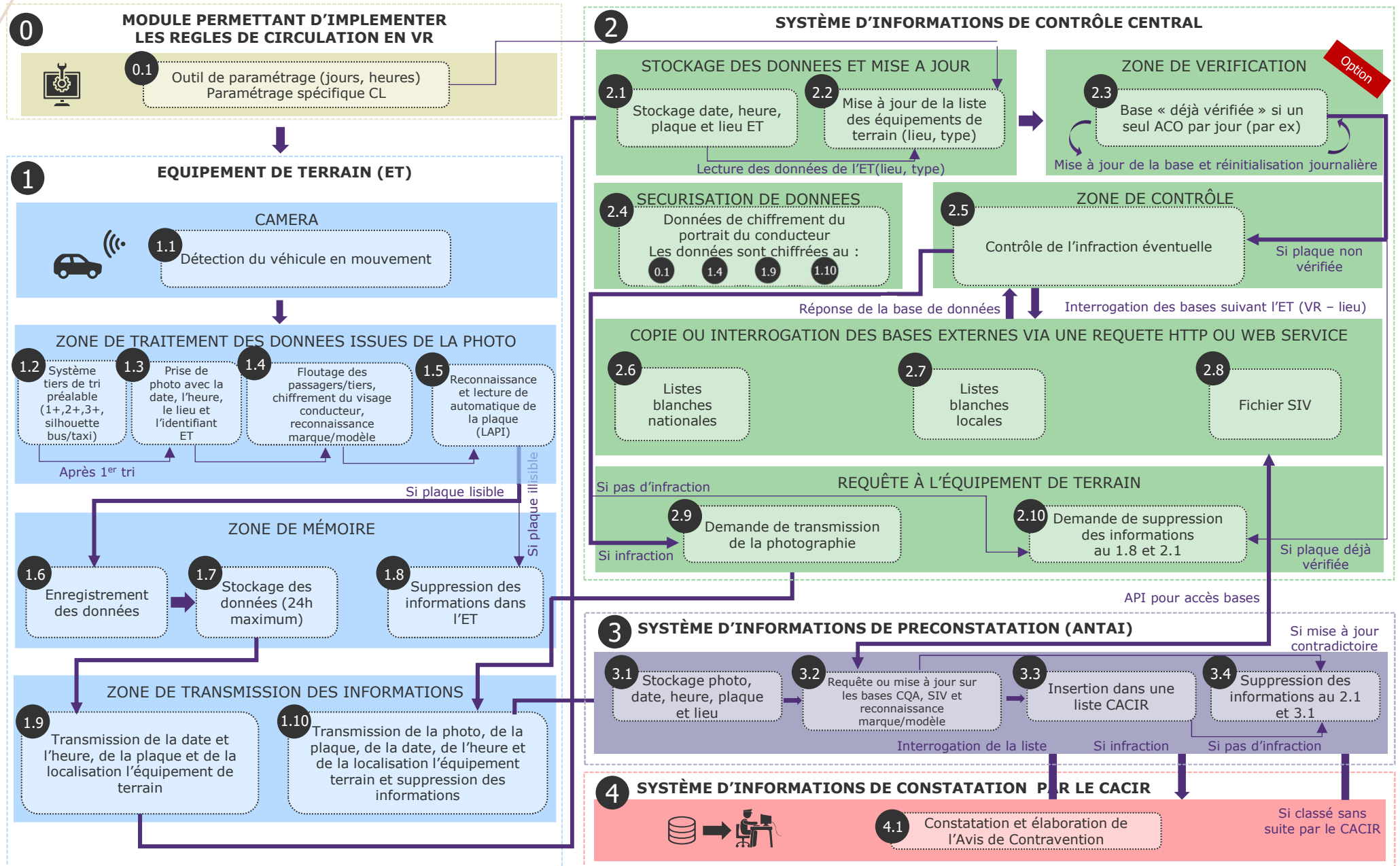


# ARCHITECTURE SIMPLIFIÉE POUR LES CONTRÔLES AUTOMATISÉS SUR LES VR

**En cible** : Un processus automatisé depuis le contrôle des immatriculations des véhicules circulant dans la VR, jusqu'à l'émission des ACO pour les infractions constatées, ainsi que les solutions de paiement des amendes et de gestion des contestations.



# SYNOPTIQUE CIBLE DU CONTRÔLE AUTOMATISÉ INTEGRAL POUR LE PROJET DES VOIES RÉSERVÉES



# Contrôle automatisé des ZFE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

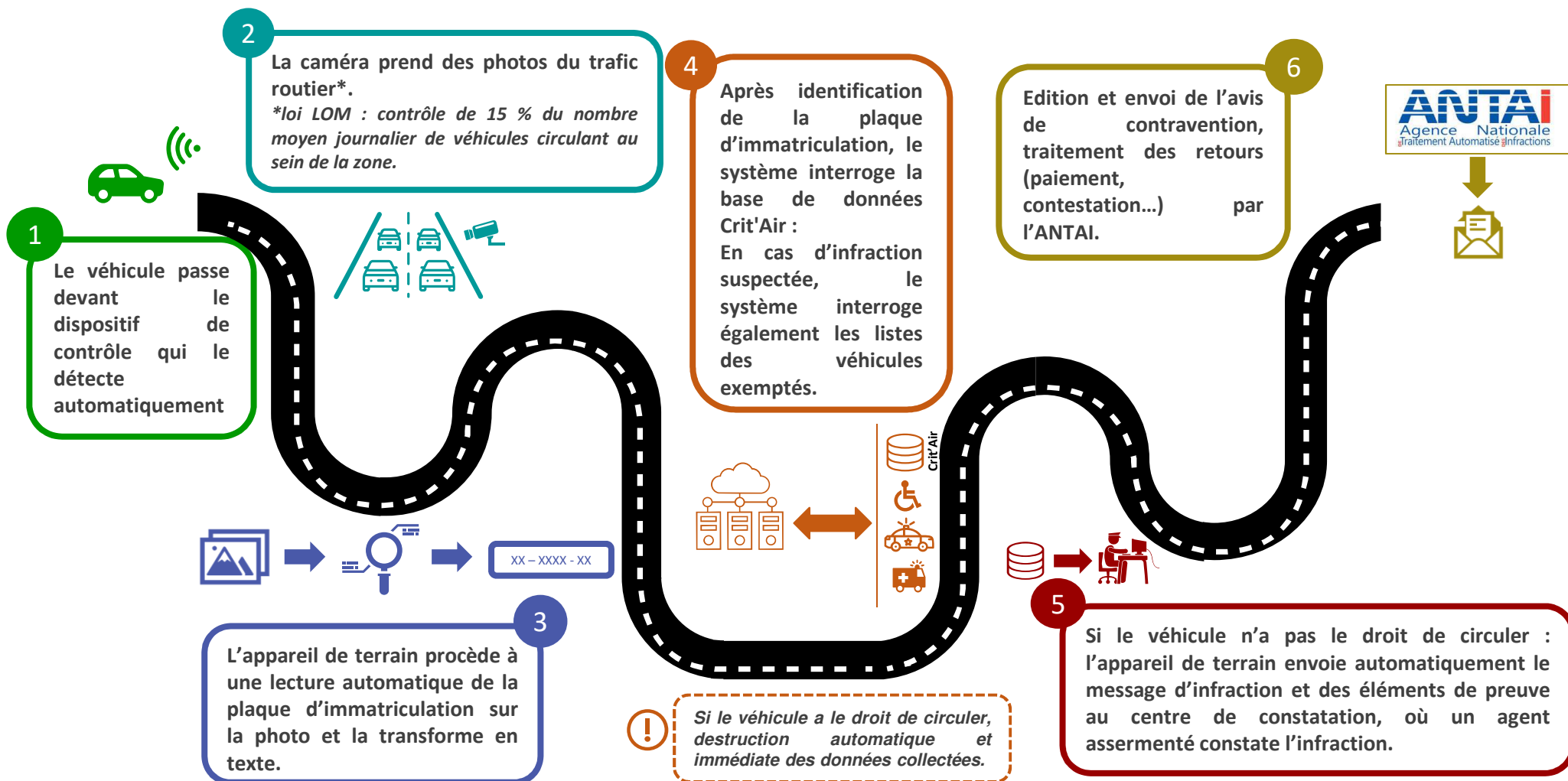
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

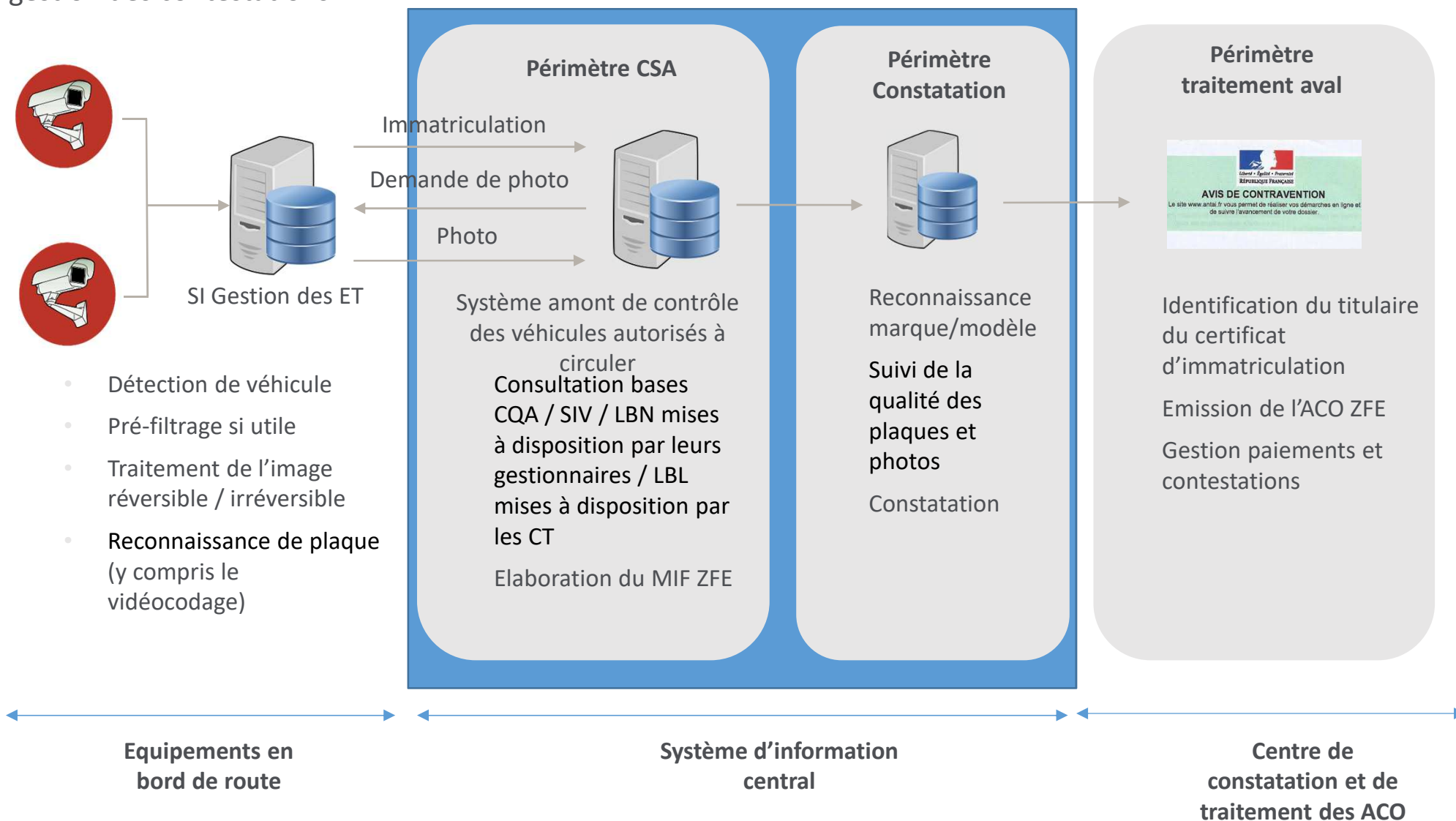


## Fonctionnement envisagé pour le contrôle automatisé intégral en Zones à Faibles Emissions

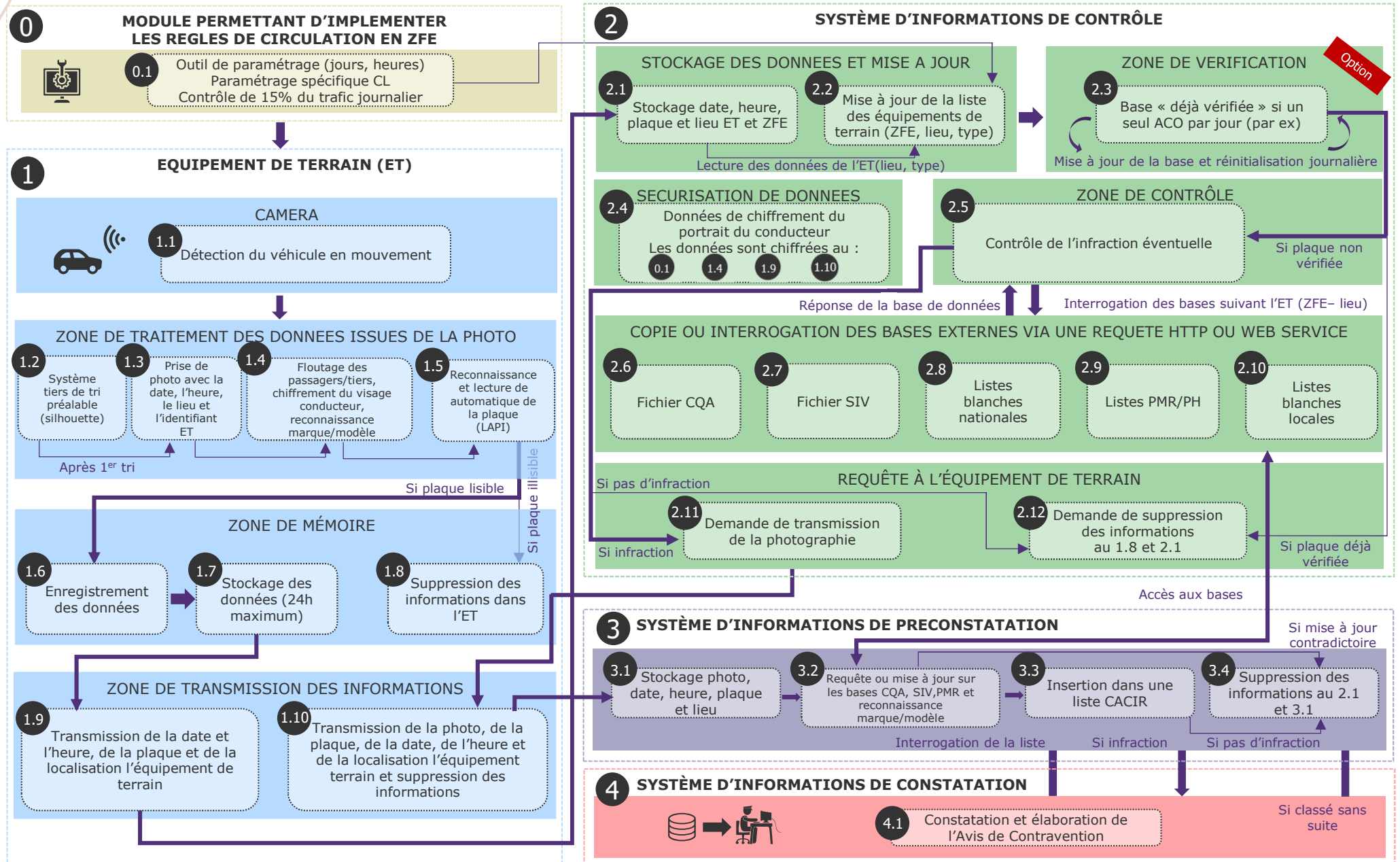


# ARCHITECTURE SIMPLIFIÉE POUR LES CONTRÔLES AUTOMATISÉS EN ZFE

**En cible** : Un processus automatisé depuis le contrôle des immatriculations des véhicules circulant dans la ZFE, jusqu'à l'émission des ACO pour les infractions constatées, ainsi que les solutions de paiement des amendes et de gestion des contestations.



# SYNOPTIQUE CIBLE DU CONTRÔLE AUTOMATISÉ INTEGRAL POUR LE PROJET DES ZFE



# La Vidéoverbalisation Assistée par Ordinateur



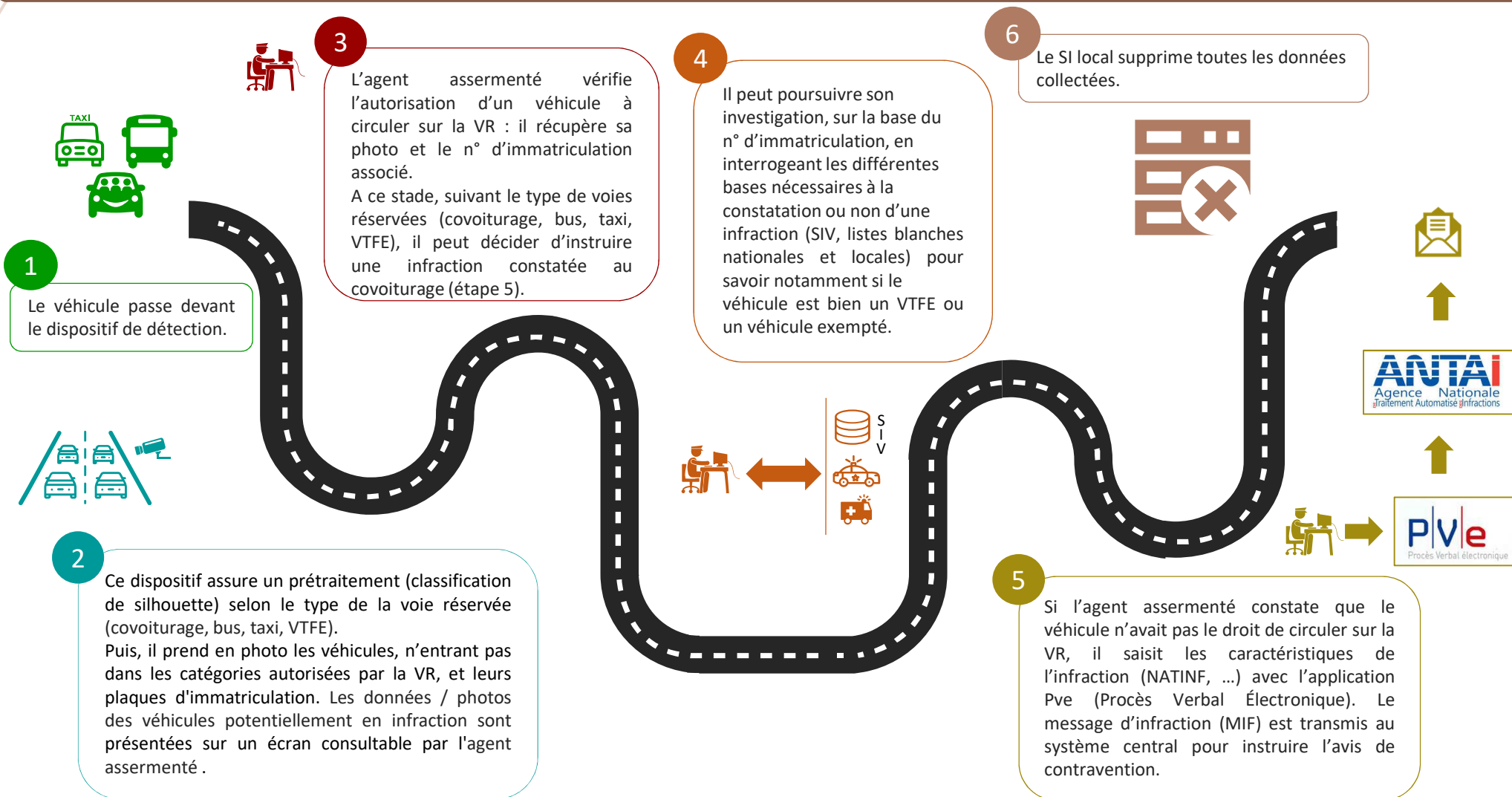
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

## Fonctionnement envisagé pour le contrôle par VAO sur Voies Réservées





## Fonctionnement envisagé pour le contrôle par VAO dans les Zones à Faibles Emissions

1

Le véhicule passe devant le dispositif de détection.



2

Ce dispositif assure un prétraitement (classification de silhouette) selon l'arrêté de la ZFE. Puis, il prend en photo les véhicules, n'entrant pas dans les catégories autorisées par la ZFE, et leurs plaques d'immatriculation. Les données/photos des véhicules potentiellement en infraction sont présentées sur un écran consultable par l'agent assermenté.

3

L'agent assermenté vérifie l'autorisation d'un véhicule à circuler dans la ZFE, il récupère sa photo et le n° d'immatriculation associé.

- Il interroge en premier lieu le fichier CQA, pour contrôler la classe Crit'Air du véhicule.
- Si le véhicule n'est pas connu du fichier CQA, l'OPJ interroge le SIV pour vérifier la catégorie du véhicule, sa date d'immatriculation pour les véhicules non classés et la norme ou classe euro pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds.

4

Si la classe Crit'Air est incorrecte ou que le véhicule est « non classé », l'agent assermenté interroge :

- Les listes blanches nationales
  - Les listes blanches PMR
  - Les listes blanches locales
- Afin d'identifier les véhicules exemptés.



6

Le SI local supprime toutes les données collectées.



5

Si l'agent assermenté constate que le véhicule n'avait pas le **droit de circuler dans la ZFE\***, il saisit les caractéristiques de l'infraction (NATINF, ...) avec l'application Pve (Procès Verbal Électronique). Le message d'infraction (MIF) est transmis au système central pour instruire l'avis de contravention.

### \* Type d'infraction :

- Si les véhicules sont de classes Crit'Air 0 à 5 mais ne possèdent pas de vignette Crit'Air :  
**ou**
- Si les véhicules sont non classés ou la catégorie n'est pas conforme à l'arrêté de la ZFE (ex : VUL et PL).

→ Infraction « défaut de vignette »

